

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14804

présenté par
M. Bernalicis

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Si l'indexation des pensions servies sur l'évolution des salaires est une bonne chose, les dérogations qui sont introduites par le présent alinéa sont insatisfaisantes."